

Présentation de la situation en France, au regard de la « nouvelle définition du Musée », présentée à Kyoto le 7 septembre 2019

Présentation du comité national français :

5500 membres, dont 400 institutions.

C'est l'un des plus importants comités nationaux de l'ICOM. Il contribue au budget de l'organisation internationale à hauteur de 550 000 € par an

Les membres proviennent de tous les métiers des musées.

Le nombre de membres est en augmentation régulière.

Les demandes d'adhésion de nouveaux membres sont examinées par une commission *ad hoc*, qui statue en fonction de critères professionnels.

ICOM France a un conseil d'administration, qui se réunit 5 fois par an et est composé de trente membres :

- . 14 membres de droit, représentant des institutions muséales et les autres associations professionnelles du champ muséal
- . 16 membres élus par l'ensemble des membres

Les membres d'ICOM France sont étroitement associés à l'activité du comité, via le site internet et les réseaux sociaux, l'organisation de nombreux débats publics sur les questions les plus actuelles (évolution de la profession, métiers des musées, restitutions, risques...).

Position du comité national français sur la « nouvelle définition des musées »

Le comité national a été signataire de l'invitation à reporter le vote de Kyoto sur la définition du Musée. Il considère que la nouvelle définition d'un musée requiert du temps de réflexion et qu'un consensus doit se dégager sur une vision commune sur l'avenir des musées. Ce consensus ne s'est pas encore dégagé, et la définition proposée au vote en septembre ne traduisait en aucune manière les remontées des membres (cf. l'analyse menée par ICOM France sur les 269 propositions de définition).

Le comité national français considère que la définition des musées par l'ICOM est un outil qui doit pouvoir être utilisé par tous les pays membres, cet usage réglementaire est à préserver. La définition de l'ICOM sert de référence mondiale, ce qui positionne l'ICOM comme une organisation majeure dans le monde, dont le code de déontologie est le socle. La définition du musée par l'ICOM est inséparable de son code de déontologie.

Position des acteurs culturels et de la presse en France

. Pendant l'Assemblée générale de Kyoto,

La délégation française a reçu de très nombreux messages de soutien de professionnels de musée et d'acteurs culturels et de la presse nationale : institutions muséales, personnalités remarquables du

champ culturel, fédérations professionnelles de musées, presse nationale, réseaux sociaux (cf. document disponible)

. depuis Kyoto :

Les principales associations professionnelles ont poursuivi leur réflexion. L'Association Française des conservateurs (AGCCPF) a voulu dès septembre s'emparer du sujet de la « redéfinition des musées » et a travaillé à partir de son « livre blanc » sur une définition « française » qui intègre l'inaliénabilité à laquelle la France est attachée. Cette initiative a été, entre autres, présentée lors d'une conférence de presse au SITEM le 29 janvier et un article paru dans le numéro 539 du 14-27 février du *Journal des Arts*.

La presse nationale et spécialisée, papier et radio, s'est significativement impliquée dans le débat : 16 articles et émissions radio recensés par ICOM France

Les professionnels ont organisé ou participé à de nombreuses réunions publiques : FEMS, AGCCPF, FFCR...

ICOM France a amplement poursuivi le dialogue avec ses partenaires et ses membres :

- . lors de son assemblée générale à Paris en octobre
- . lors de ses trois séances de CA (septembre, octobre et janvier)
- . sur son site
- . par la formation d'un groupe de travail *ad hoc* chargé de préparer la « journées des comités » du 10 mars

ICOM France a exprimé ses positions et les a ouvertes au débat tout au long du semestre :

- avec ICOM International : 6 courriers à la présidente entre juin 2019 et janvier 2020
- avec les acteurs culturels intéressés : 13 informations

ICOM France poursuivra les échanges entre professionnels avec un débat national le 29 avril prochain

En quelques mots, quels sont les éléments qui font débat en France :

- . Le langage de la « nouvelle » définition
- . La disparition des fondamentaux
- . La précipitation du processus
- . L'absence de référence au code de déontologie
- . Les éléments politiques : priorisation d'une approche politique au détriment de l'approche professionnelle
- . Le remaniement sous-jacent des critères d'adhésion

Quels sont les points d'accord et les points d'appui vers un consensus

- . Le rôle social des musées (cf. rapport musée du 21ème siècle)
- . L'inclusivité (loi Musée 2002 consacre la démocratisation de l'accès au Musées)

D'où viennent les divergences non réductibles ?

- . L'effacement du langage professionnel
- . L'opposition/hiérarchisation entre collection et public
- . La banalisation des missions des musées
- . Les *a priori* politiques du rapport MDPP 1
- . La minoration de l'approche universaliste

Les propositions pour la suite :

Conclusions :

La France a une politique muséale ambitieuse et considère que le musée a une responsabilité pour transmettre la mémoire des arts des sciences et des sociétés. Cette conception s'accompagne d'une aspiration à l'excellence professionnelle, produite au sein des formations et des écoles de haut niveau, garante d'un discours scientifique rigoureux. ICOM est le lieu du partage de ces compétences.

ICOM est le plus grand réseau mondial des professionnels des musées. Nous souhaitons qu'il garde cette approche professionnelle (partage de compétences, bonnes pratiques) et poursuive son action d'accompagnement de ses membres dans l'exercice de leurs métiers.